

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

ID : 074-217400266-20220314-2022_023_1-BF



Commune de LA BALME DE SILLINGY



BUDGET PRIMITIF 2022
NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE
14/03/2022

SOMMAIRE

Introduction

La section de fonctionnement

Lexique

Données consolidées

La section d'investissement

Lexique

Données consolidées

Les résultats antérieurs

Le Budget Annexe Restaurant

Données consolidées

Les résultats antérieurs

INTRODUCTION

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ;

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif voté par l'assemblée délibérante pourra être consulté en mairie ou sur le site internet de la commune.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les charges de personnel ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à développer les équipements publics.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies aux Balméens, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, et au report des excédents de l'exercice passé laissé en fonctionnement lors de l'affectation. Elles sont estimées cette année à 6 192 289 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des charges de personnel, de l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services effectuées, des subventions versées aux associations et organismes comme le centre communal d'action sociale (CCAS), des intérêts d'emprunts à payer, d'une enveloppe pour dépenses imprévues, puis du virement résultat prévisionnel à la section d'investissement. Elles sont estimées cette année à 6 192 289 euros.

La section de fonctionnement est ainsi équilibrée en dépenses comme en recettes, et prévoit un dégagement prévisionnel en recettes d'investissement de 927 724 euros.

❖ LEXIQUE

Dépenses :

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurance, les fournitures scolaires, les frais liés au centre de loisirs, etc.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (rémunérations, charges salariales et patronales, caisses de retraite, médecine du travail, assurance des risques statutaires)

Chapitre 014 : Il s'agit des divers dégrèvements des taxes, des prélèvements de l'Etat au titre des fonds de péréquation nationaux.

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace les dépenses liées à l'informatique, aux indemnités, cotisations, et frais des élus, et au versement des subventions aux associations, CCAS, etc.

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend les remboursements des intérêts de la dette.

Chapitre 67 : Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles (pénalités diverses, subventions exceptionnelles, annulations de dette, etc.).

Chapitre 68 : Ce chapitre comprend les dotations aux amortissements : L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations.

Recettes :

Chapitre 013 : Il comprend les remboursements sur charges de personnel, sociales, ou de prévoyance (versements suite à un accident de travail par exemple).

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les produits de services (cimetière, stationnement, centre de loisir, restaurant scolaire, mise à disposition de personnel, etc.).

Chapitre 73 : Ce chapitre concerne tous les impôts et taxes concernant directement la commune (taxes foncières et d'habitation, mais encore les reversements des fonds nationaux de péréquation, la taxe sur la consommation d'électricité, la taxe sur les droits de mutation ou de publicité foncière, etc.).

Chapitre 74 : Il concerne les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations obligatoires sur les impôts locaux.

Chapitre 75 : Il concerne les revenus immobiliers, principalement de location.

Chapitre 76 : Il concerne les produits financiers (intérêts, dividendes, etc.).

Chapitre 77 : Il concerne les diverses cessions d'actifs, annulations de charges, et les produits divers exceptionnels tels que les dons ou legs.

Chapitres particuliers :

Chapitre 042 : Il concerne les opérations entre fonctionnement et investissement, notamment pour les amortissements.

Chapitre 022 : Réserve budgétaire pour dépenses imprévues.

Chapitre 002 : Excédent reporté de l'année passée.

Chapitre 023 : Résultat provisoire dégagé en investissement.

❖ **DONNEES CONSOLIDEES**

BUDGET PRIMITIF 2022
VUE D'ENSEMBLE SECTION DE FONCTIONNEMENT

I - DEPENSES (en Euros)				
CHAPITRES	LIBELLES	BUDGET 2021 + DM	REALISE 2021	PROPOSITIONS 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (ART 60-61-62-63)	1 648 715,00 €	1 370 187,95 €	1 644 530,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 288 815,00 €	2 214 092,03 €	2 289 000,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	75 000,00 €	74 753,00 €	78 500,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	232 066,05 €	230 676,38 €	265 970,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	125 760,91 €	119 245,41 €	97 485,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 900,00 €	15 770,63 €	25 000,00 €
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	308 241,08 €	0,00 €	300 000,00 €
DEPENSES REELLES		4 696 498,04 €	4 024 725,40 €	4 705 485,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	454 953,84 €	409 498,97 €	559 080,00 €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT (Prévisionnel)	1 619 635,00 €	X	927 724,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		6 771 086,88 €	4 434 224,37 €	6 192 289,00 €

II - RECETTES (en Euros)				
CHAPITRES	LIBELLES	BUDGET 2021 + DM	REALISE 2021	PROPOSITIONS 2022
70	PRODUITS SERVICES, DOMAINES ET VENTES DIVERSES	521 934,00 €	475 180,99 €	599 490,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	3 442 769,00 €	3 613 703,77 €	3 666 672,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 475 736,00 €	1 507 624,22 €	1 454 862,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	216 939,00 €	188 833,41 €	235 240,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	100,00 €	3 280,68 €	2 500,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 500,00 €	30 363,58 €	12 500,00 €
78	REPRISES SUR PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	5 406,00 €	0,00 €	5 000,00 €
013	ATTENUATION DE CHARGES	29 600,00 €	51 135,21 €	61 700,00 €
RECETTES REELLES		5 699 984,00 €	5 870 121,86 €	6 037 964,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	275,40 €	275,00 €	4 325,00 €
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €
002	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE (2020)	1 070 827,48 €	1 070 827,48 €	150 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		6 771 086,88 €	6 941 224,34 €	6 192 289,00 €

Précisions sur certains chapitres :

Chapitre 011 : L'augmentation du prévisionnel est due pour partie à l'augmentation des coûts matières première et des énergies, à la reprise de la facturation obligatoire de l'eau et l'assainissement par la communauté de communes Fier et Usses, à l'inscription d'études et recherches de fonctionnement prévues dans le programme petites villes de demain, et la hausse de quelques enveloppes d'entretien, réparation, et maintenance des terrains et bâtiments publics.

Chapitre 65 : La hausse prévisionnelle des dépenses de ce chapitre est principalement liée à l'affectation comptable des dépenses informatiques à ce dernier. Également, il faut noter une légère hausse de l'enveloppe dédiée aux subventions de fonctionnement pour les associations.

Chapitre 66 et 67 : Les intérêts d'emprunts poursuivent leur caractère dégressif, et les charges exceptionnelles ont été augmentée cette année pour faire face aux régularisations comptables anticipées.

Chapitre 70 : Les produits des services du domaine sont en augmentation suite à l'absence de refacturation en 2021 des personnels mis à disposition de l'intercommunalité et autres communes. Ainsi, 2022 enregistrera deux exercices de refacturation.

Chapitre 75 : Ce chapitre prévoit avec optimisme une recettes ponctuelles liées aux locations ou redevances immobilières.

Chapitre 013 : Les recettes de ce chapitre sont liées aux divers remboursements des établissements sociaux pour les absences de personnels. Les impacts de la crise sanitaire, non encore remboursé intégralement, ont été provisionné.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'extension d'un groupe scolaire, à la réfection d'une voirie, etc.). Se trouve aussi en recettes le solde positif de clôture précédent, et l'affectation partielle du résultat de fonctionnement antérieur.

❖ LEXIQUE

Dépenses :

Chapitre 20 : Il s'agit des dépenses d'immobilisations incorporelles, nous retrouverons ici les études de terrains, les études pour travaux, les droits d'utilisations de logiciels, le site internet, etc.

Chapitre 21 : Il s'agit des dépenses d'immobilisations corporelles, tous travaux et acquisitions impactant le patrimoine de la commune se retrouve ici une fois terminés.

Chapitre 10 : Pour notre commune ces dépenses sont uniquement liées au paiement des taxes d'aménagement d'urbanisme.

Chapitre 16 : Remboursements de cautions, mais surtout remboursements de capitaux d'emprunts.

Chapitre 27 : Il retrace les dépenses liées au remboursement des capitaux de portages fonciers.

Recettes :

Chapitre 13 : Il comprend les subventions notifiées auxquelles la commune prétend.

Chapitre 16 : Il s'agit des diverses encaisses de cautions, où de réalisation d'emprunts le cas échéant.

Chapitre 10 : Les recettes perçues à ce chapitre sont le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée et les parts communales de taxe d'aménagement.

Chapitre 1068 : Les crédits enregistrés à ce chapitre sont les excédents de fonctionnement antérieurs affectés en investissement par l'assemblée délibérante pour l'exercice concerné.

Chapitre 024 : Ces recettes correspondent aux cessions prévues pour l'exercice concerné.

Chapitres particuliers :

Chapitre 45... : Ce chapitre comprend les dépenses portées par La Balme de Sillingy pour une autre personne morale ou physique. On trouve son équilibre en recettes pour la refacturation des éléments.

Chapitre 040 : Opérations entre fonctionnement et investissement, notamment pour les amortissements.

Chapitre 041 : Il concerne les opérations patrimoniales d'investissement. Chapitre à vocation comptable pour ventiler les dépenses (Exemple : associer des études à des travaux).

Chapitre 020 : Réserve budgétaire pour dépenses imprévues.

Chapitre 001 : Excédent reporté de l'année passée.

Chapitre 021 : Résultat provisoire dégagé en investissement.

❖ **DONNEES CONSOLIDEES**

BUDGET PRIMITIF 2022
VUE D'ENSEMBLE SECTION D'INVESTISSEMENT

I - DEPENSES (en Euros)						
CHAPITRES	LIBELLES	BUDGET 2021 + DM	REALISE 2021	RAR 2021	PROPOSITIONS 2022	TOTAL BP 2022
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	473 132,44 €	99 670,88 €	228 663,59 €	399 150,00 €	627 813,59 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 711,00 €	26 711,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 808 991,08 €	3 749 606,58 €	2 247 293,46 €	4 699 405,95 €	6 946 699,41 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 330 057,16 €	2 330 057,16 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 800,00 €	1 781,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	512 045,00 €	504 009,83 €	0,00 €	533 907,00 €	533 907,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	37 577,00 €	0,00 €	37 576,34 €	0,00 €	37 576,34 €
020	DEPENSES IMPREVUES	275 214,07 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
458101	OPERATION POUR COMPTE DE TIERS - MAILLAGE VIDEOPROTECTION	338 825,92 €	96 904,80 €	0,00 €	196 187,55 €	196 187,55 €
DEPENSES REELLES		9 447 585,51 €	4 451 973,62 €	2 513 533,39 €	8 385 418,66 €	10 898 952,05 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	275,40 €	275,00 €	0,00 €	4 325,00 €	4 325,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	92 217,07 €	0,00 €	0,00 €	231 938,18 €	231 938,18 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		9 540 077,98 €	4 452 248,62 €	2 513 533,39 €	8 621 681,84 €	11 135 215,23 €

II - RECETTES (en Euros)						
CHAPITRES	LIBELLES	BUDGET 2021 + DM	REALISE 2021	RAR 2021	PROPOSITIONS 2022	TOTAL BP 2022
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 806 760,46 €	502 318,89 €	966 501,39 €	199 424,00 €	1 165 925,39 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000,00 €	820,00 €	0,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	959 000,00 €	913 060,67 €	0,00 €	928 950,00 €	928 950,00 €
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 971 231,75 €	1 971 231,75 €	0,00 €	2 356 999,97 €	2 356 999,97 €
024	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	600 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 455 000,00 €	3 455 000,00 €
458201	OPERATION POUR COMPTE DE TIERS - MAILLAGE VIDEOPROTECTION	227 689,76 €	0,00 €	0,00 €	355 625,93 €	355 625,93 €
RECETTES REELLES		5 565 681,97 €	3 387 431,31 €	966 501,39 €	7 297 699,90 €	8 264 201,29 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	454 953,84 €	409 498,97 €	0,00 €	559 080,00 €	559 080,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	92 217,07 €	0,00 €	0,00 €	231 938,18 €	231 938,18 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 619 635,00 €			927 724,00 €	927 724,00 €
001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	1 807 590,10 €	1 807 590,10 €		1 152 271,76 €	1 152 271,76 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		9 540 077,98 €	5 604 520,38 €	966 501,39 €	10 168 713,84 €	11 135 215,23 €

Précisions sur certains chapitres :

Chapitre 20 : Un grand nombre d'études sont prévues sur l'exercice 2022, en effet elles sont nécessaires pour l'ensemble des grands travaux allant être initiés cette année. On trouve principalement des enveloppes pour le projet Centre-bourg et ses abords, l'aménagement du domaine du Tornet et le développement de la base de loisirs, la réflexion autour d'un nouveau cimetière, mais également de multiples études pour les travaux des voiries et des hameaux.

Chapitre 21 : La prévision d'acquisitions foncières diverses, le programme ambitieux pour les voiries et sécurisations d'accès, l'agrandissement de la cantine du groupe scolaire d'Avully, la poursuite des enfouissements des réseaux divers et les travaux sur les éclairages publics, sont les principaux centres de dépenses pour l'année à venir.

Chapitre 23 : Se retrouvent ici tous les travaux concernant la base de loisir, le futur cimetière, et l'aménagement du Centre-bourg, lesquels vont débiter en 2022.

Chapitre 13 : De nombreuses subventions connues pourront venir financer les investissements échus ou prévus. Dont notamment les enveloppes connues pour l'extension récemment inaugurée de l'extension du groupe scolaire de Vincy, ou encore pour les vestiaires de football.

Chapitre 024 : Il s'agit des cessions de biens prévus à l'exercice, pour 2022 est enregistré la cession des terrains pour l'opération Centre-bourg, et la cession de trois biens dont un appartement et deux locaux situés aux PAE des Grandes Vignes.

LES RESULTATS ANTERIEURS

L'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Le budget primitif principal soumis au vote de l'assemblée délibérante comprends les résultats, et les propositions d'affectation comme suit :

Recettes de fonctionnement	5 870 396,86 €
Dépenses de fonctionnement	4 434 224,37 €
Résultats de fonctionnement de l'exercice (A) :	+ 1 436 172,49 €
Solde antérieur reporté (B) :	+ 1 070 827,48 €
Résultat de fonctionnement cumulé (C) :	+ 2 506 999,97 €
Recettes d'investissement	3 796 930,28 €
Dépenses d'investissement	4 452 248,62 €
Résultats d'investissement de l'exercice :	- 655 318,34 €
Solde antérieur reporté :	+ 1 807 590,10 €
Résultat d'investissement cumulé (D) :	+ 1 152 271,76 €
Restes à réaliser – Recettes	966 501,39 €
Restes à réaliser – Dépenses	2 513 533,39 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E) :	- 1 547 032,00 €
Besoin de financement (F = D + E) :	394 760,24 €
Affectation en réserves d'investissement R1068 (Minimum = F = Couverture du besoin de financement)	2 356 999,97 €
Report en fonctionnement - 002	150 000,00 €

La proposition faite est celle conserver un excédent de fonctionnement de 150 000 euros en 2022 et d'affecter l'ensemble des crédits restants en investissement, soit 2 356 999,97 euros.

La section de fonctionnement proposée pour 2022 est ainsi équilibrée en dépenses comme en recettes, à hauteur de 6 192 289,00 euros.

La section d'investissement proposée pour 2022 est ainsi équilibrée en dépenses comme en recettes, à hauteur de 11 135 215,23 euros.

LE BUDGET ANNEXE RESTAURANT

Le budget annexe du restaurant porte sur le bâtiment du « Tornet ». Cette activité distincte du budget principal obéit aux mêmes règles générales que le budget principal.

Ainsi, il est proposé cette année d'équilibrer ce budget à 97 833,14 euros en fonctionnement et 110 603,89 euros en investissement.

❖ DONNEES CONSOLIDEES

BUDGET ANNEXE RESTAURANT				
FONCTIONNEMENT	BP 2021	CA 2021	RAR 2021	BP 2022 (H.T.)
Dépenses				
Chapitre 011 - Charges à caractère général	72 472,34 €	8 539,20 €	0,00 €	72 007,74 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	3 900,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	17 820,54 €	17 820,54 €	0,00 €	20 825,40 €
Dépenses de fonctionnement	94 192,88 €	26 359,74 €	0,00 €	97 833,14 €
Recettes				
Chapitre 70 - Produits des services	27 000,00 €	21 000,00 €	0,00 €	36 000,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 002 - Excédent reporté	67 192,88 €	67 192,88 €	0,00 €	61 833,14 €
Recettes de fonctionnement	94 192,88 €	88 192,88 €	0,00 €	97 833,14 €
Résultat de FONCTIONNEMENT	0,00 €	61 833,14 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT	BP 2021	CA 2021	RAR 2021	BP 2022
Dépenses				
020 - Dépenses imprévues	2 993,00 €	0,00 €	0,00 €	7 500,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	103 567,09 €	16 781,60 €	0,00 €	103 103,89 €
Dépenses d'investissement	106 560,09 €	16 781,60 €	0,00 €	110 603,89 €
Recettes				
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 820,54 €	17 820,54 €	0,00 €	20 825,40 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	88 739,55 €	88 739,55 €	0,00 €	89 778,49 €
Recettes de fonctionnement	106 560,09 €	106 560,09 €	0,00 €	110 603,89 €
Résultat d'INVESTISSEMENT	0,00 €	89 778,49 €	0,00 €	0,00 €

❖ LES RESULTATS ANTERIEURS

L'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales s'applique également au budget annexe. Le budget primitif annexe restaurant soumis au vote de l'assemblée délibérante comprends les résultats, et les propositions d'affectation comme suit :

Recettes de fonctionnement	21 000,00 €
Dépenses de fonctionnement	26 359,74 €
Résultats de fonctionnement de l'exercice (A) :	- 5 359,74 €
Solde antérieur reporté (B) :	+ 67 192,88 €
Résultat de fonctionnement cumulé (C) :	+ 61 833,14 €

Recettes d'investissement	17 820,94 €
Dépenses d'investissement	16 781,60 €
Résultats d'investissement de l'exercice :	+ 1 038,94 €
Solde antérieur reporté :	+ 88 739,55 €
Résultat d'investissement cumulé (D) :	+ 89 778,49 €
Restes à réaliser – Recettes	0,00 €
Restes à réaliser – Dépenses	0,00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E) :	0,00 €
Besoin de financement (F = D + E) :	0,00 €
Affectation en réserves d'investissement R1068 (Minimum = F = Couverture du besoin de financement)	0,00 €
Report en fonctionnement - 002	61 833,14 €

La proposition faite est celle conserver l'excédent de fonctionnement de 61 833,14 euros en 2022 et de ne pas affecter de crédits supplémentaires en investissement.

La section de fonctionnement proposée pour 2022 est ainsi équilibrée en dépenses comme en recettes, à hauteur de 97 833,14 euros.

La section d'investissement proposée pour 2022 est ainsi équilibrée en dépenses comme en recettes, à hauteur de 110 603,89 euros.